Les 108h pour les PE

Comment ça marche ?

24h de classe + 3h sur 36 semaines
3X36 = 108h

Répartition des 36h

- 36h d'APC*
- 48h forfaitaires consacrées aux travaux en équipe, l'organisation des APC, relations avec les parents, avec les personnels médico-sociaux, PPS...
- 18h de formation
- 6h de conseil d'école

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)
Les directeurs, ulis et rased en sont dispensés

Pour un temps complet	50%	75%	80%
36h d'APC	18h00	27h00	28h45
48h travaux en équipes, relations parents, relations acteurs médico-sociaux, PPS…	24h00	36h00	38h10
6h conseils d'école	3h00	4h30	5h00
18h formation, animation pédagogique	9h00	14h00	15h00

Vous pouvez assister à 2 réunions d'information syndicale hors temps scolaire du SE-Unsa et déduire 2x3h des 108h (hors APC)

SE-Unsa 02
02@se-unsa.org
03 23 08 38 85

L'Unsa, votre alliée du quotidien